PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de la protection des populations

Service animal et environnement
Affaire suivie par : le docteur vétérinaire
Eric Moget
Tél : 03 87 39 75 00
E-mail : ddpp@moselle.gouv.fr

Metz, le 10 NOV. 2026

Le préfet de la Moselle
à
Mesdames et Messieurs les maires
s/c de Madame et Messieurs les sous-préfets
d'arrondissement

Objet : Retour de la claustration des élevages de volailles et des basses-cours, dans les zones à risque particulier d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

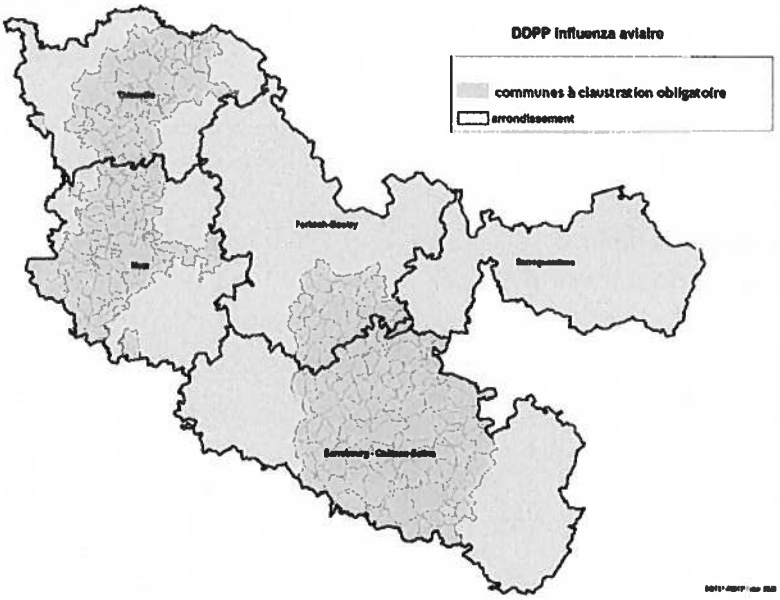
P.J. : liste des communes de Moselle dans lesquelles des mesures de prévention sont rendues obligatoires à compter du 05 novembre 2026

Je vous informe que le niveau de risque relatif à l'influenza aviaire hautement pathogène a été relevé de négligeable à **modéré** sur l'ensemble du territoire national.

Les détections d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) augmentent en Europe chez les oiseaux sauvages, notamment dans les pays voisins. Ces cas confirment une forte dynamique d'infection chez les oiseaux, dont ceux empruntant les couloirs de migration partagés avec la France.

Dès lors, des mesures de biosécurité renforcée s'appliquent dans les zones à risque particulier prévues par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023 (proximité de zones humides servant d'étapes aux oiseaux migrateurs).

Il s'agit d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages dans ces zones qui couvrent 257 communes de notre département, principalement dans le pays des Étangs et la vallée de la Moselle.



À compter du 05 novembre 2026 les mesures de prévention suivantes sont donc rendues obligatoires **dans les zones à risque particulier du département de la Moselle :**

- dans les établissements à finalité commerciale, les volailles et les oiseaux captifs détenus sont mis à l'abri et leur alimentation et leur abreuvement sont protégés, selon les modalités précisées à l'annexe II de l'arrêté biosécurité du 29 septembre 2021 ;
- dans les établissements à finalité non commerciale, les volailles et oiseaux captifs détenus sont claustrés ou protégés par des filets ;
- restriction de rassemblement d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- restriction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- restriction de l'utilisation d'appelants.

Votre commune est située en zone à risque particulier. De ce fait, et comme dans toutes les communes figurant dans la liste en annexe, ces mesures de claustration sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Des dérogations à ces mesures peuvent être délivrées au cas par cas par la DDPP de la Moselle, pour les élevages commerciaux et sur avis favorable du vétérinaire-sanitaire de l'exploitation.

Dans tout le département, tout symptôme anormal, toute baisse anormale de consommation d'eau, de consommation d'aliment ou de ponte doivent être déclarés sans délai à un vétérinaire-sanitaire.

Pascal Bolot

Arrondissement de Forbach – Boulay Moselle	Arrondissement de Sarrebourg – Château Salins	Arrondissement de Sarreguemines	Arrondissement de Thionville	Arrondissement de Metz
Adelange	Albestroff	Nelling	Apach	Amnéville
Altripp	Aspach		Basse-Ham	Ancy-Dornot
Baronville	Assenoncourt		Berg-sur-Moselle	Antilly
Bérig-Vintrange	Avricourt		Bertrange	Argancy
Biding	Azoudange		Beyren-lès-Sierck	Arry
Bistroff	Barchain		Bousse	Ars-Laquenexy
Boustroff	Bassing		Boust	Ars-sur-Moselle
Eincheville	Bébing		Breistroff-la-Grande	Augny
Erstroff	Belles-Forêts		Cattenom	Ay-sur-Moselle
Folschviller	Bénestroff		Contz-lès-Bains	Chailly-lès-Ennery
Frémestroff	Bermering		Distroff	Charly-Oradour
Freybouse	Berthelming		Elzange	Chatel-St Germain
Gréning	Bettborn		Fameck	Chieulles
Grostenquin	Bezange-la-Petite		Fixem	Coincy
Guessling-Hémering	Bidestroff		Florange	Coin-lès-Cuvry
Harprich	Blanche-Eglise		Gandrange	Corny-sur-Moselle
Hellimer	Bourdonnay		Gavisse	Cuvry
Landroff	Bourgaltroff		Guénange	Ennery
Laning	Chateau-Voué		Haute-Kontz	Fèves
Lelling	Conthil		Hayange	Fey
Lixing-lès-St Avold	Cutting		Hettange-Grande	Flévy
Maxstadt	Desseling		Hunting	Gorze
Morhange	Diane-Capelle		Illange	Gravelotte
Petit-Tenquin	Dieuze		Inglange	Hagondange
Pontpierre	Dolving		Kerling-lès-Sierck	Hauconcourt
Racrange	Domnom-lès-Dieuze		Kirsch-lès-Sierck	Jouy-aux-Arches
Téting-sur-Nied	Donnelay		Koenigsmacker	Jussy
Vahl-Ebersing	Fénétrange		Kuntzig	La Maxe
Vahl-lès-Faulquemont	Foulcrey		Malling	Le Ban St Martin
Vallerange	Francaltroff		Manom	Lessy
Viller	Fribourg		Merschweiller	Longeville-lès-Metz
	Gélucourt		Mondelange	Lorry-lès-Metz
	Givrycourt		Montenach	Lorry-Mardigny
	Gondrexange		Oudrenne	Maizières-lès-Metz
	Gosselming		Rettel	Malroy
	Guebestroff		Richemont	Marange-Silvange
	Guéblange-lès-Dieuze		Rodemack	Marieulles
	Guébling		Rurange-lès-Thionville	Marly
	Guermange		Rustroff	Metz
	Guinzeling		Sérémange-Erzange	Mey
	Haboudange		Sierck-lès-Bains	Montigny-lès-Metz
	Haraucourt-sur-Seille		Stuckange	Montoy-Flanville-Ogy
	Hattigny		Terville	Moulins-lès-Metz
	Haut-Clocher		Thionville	Norroy-le-Veneur
	Hellering-lès-Fénétrange		Uckange	Nouilly
	Héming		Valmestroff	Novéant-sur-Moselle
	Hermelange		Volstroff	Peltre
	Hertzing		Yutz	Plappeville
	Honskirch			Plesnois
	Ibigny			Pouilly
	Imling			Pournoy-la-Chétive

	Insming			Rezonville
	Insviller			Rozérieulles
	Juvelize			St Julien-lès-Metz
	Kerprich-aux-Bois			Sainte-Ruffine
	Lagarde			Saulny
	Landange			Scy-Chazelles
	Langatte			Semécourt
	Languimberg			Talange
	Léning			Trémery
	Ley			Vantoux
	Lezey			Vany
	Lhor			Vaux
	Lidrezing			Woippy
	Lindre-Basse			
	Lindre-Haute			
	Lorquin			
	Lostroff			
	Loudrefing			
	Maizières-lès-Vic			
	Marimont-lès-Bénestroff			
	Marsal			
	Mittersheim			
	Molring			
	Moncourt			
	Montdidier			
	Moussey			
	Mulcey			
	Munster			
	Nébing			
	Neufmoulins			
	Neufvillage			
	Niederstinzel			
	Oberstinzel			
	Ommeray			
	Pévange			
	Postroff			
	Réchicourt-le-Chateau			
	Réning			
	Rhodes			
	Riche			
	Richeval			
	Rodalbe			
	Romelfing			
	Rohrbach-lès-Dieuze			
	St Georges			
	St Jean de Bassel			
	St Médard			
	Sarraltroff			
	Sarrebourg			
	Sotzeling			
	Tarquimpol			
	Torcheville			
	Vahl-lès-Bénestroff			

	Val-de-Bride			
	Vergaville			
	Vibersviller			
	Virming			
	Vittersbourg			
	Wuisse			
	Xouaxange			
	Zarbeling			
	Zommange			